



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la région Normandie

Arrêté portant désignation
des membres de la commission consultative régionale d'attribution
des aides déconcentrées relatives au spectacle vivant

Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010,
- Vu le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant,
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 nommant de Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine Maritime,
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de fonctionnement des régions de l'administration territoriale de l'Etat et des commissions administratives,
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie,
- Vu l'arrêté préfectoral de délégation de signature générale d'activités n° 19.076 de Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet de Normandie, Préfet de la Seine Maritime, à M. Jean-Paul OLLIVIER, Directeur régional des affaires culturelles de Normandie, en date du 23 avril 2019,
- Vu la circulaire n° 2007-5 du 5 mars 2007 relative au refus d'aides publiques en cas d'infraction à la législation sur la répression du travail illégal dans le spectacle vivant,
- Vu la circulaire n° 2007-6 du 5 mars 2007 relative au financement public et à l'emploi dans le spectacle vivant,
- Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations,
- Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles de Normandie,

ARRETE

Article 1 :

Cet arrêté abroge l'arrêté du 23 janvier 2018 ainsi que les avenants modificatifs des 16 avril 2018, 15 novembre 2018 et 16 novembre 2018.

Article 2 :

Il est institué auprès de la Préfecture de Normandie une commission régionale consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées destinées à soutenir la création et la diffusion de spectacles vivants dans les domaines de la danse, de la musique du théâtre, des arts de la rue et des arts du cirque présentés par des artistes, compagnies et ensembles professionnels ou par une entreprise artistique et culturelle, producteur de spectacle.

Deux ou plusieurs préfets de région peuvent mettre en place une commission interrégionale dont ils fixent conjointement le siège.

Cette commission est composée de trois collèges compétents en fonction des domaines artistiques concernés : la danse, la musique et le théâtre, arts de la rue et arts du cirque.

Cette commission émet un avis sur :

- l'aide au projet qui est une aide ponctuelle attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour prolonger la présentation au public d'une création ou pour permettre la reprise d'un spectacle,
- l'aide à la structuration est destinée à des compagnies et ensembles professionnels chorégraphiques ou musicaux proposant une démarche cohérente sur le plan artistique, économique et social et dont les capacités de diffusion dépasse le cadre régional. Elle est accordée pour deux années consécutives et peut être renouvelée,
- le conventionnement qui est destiné à des compagnies et ensembles professionnels confirmés sur le plan artistique et dont les réalisations ont un rayonnement au minimum national. Il est accordé pour trois années consécutives et peut être renouvelé.

Article 3 :

La commission régionale consultative se réunit au moins une fois par an, soit en formation plénière, soit en collèges.

La commission régionale consultative ainsi que chaque collège sont présidés par le Préfet de la région Normandie ou son représentant et composés comme suit, pour les années 2020 et 2021 :

- **Collège danse :**

- × BREANT Céline, directrice du Gymnase, Centre de développement chorégraphique national (CDCN) de Roubaix (1^{er} mandat),

.../...

- × BUISSON Pierre-Nicolas, assistant territorial d'enseignement artistique, Conservatoire à rayonnement départemental du Havre (1^{er} mandat),
- × COUSIN Bénédicte, responsable formation continue et VAE, Cefedem Normandie, (renouvellement de mandat),
- × CREPIN Sarah, directrice artistique de la Compagnie La Bazooka, le Havre (1^{er} mandat),
- × DIVERT-ISSEMBOURG Florence, administratrice, Chorège, Falaise (1^{er} mandat),
- × GIRARD Raphaëlle, directrice, Le Rive Gauche, Saint-Etienne du Rouvray (1^{er} mandat),
- × GLON Marie, enseignante-chercheuse au département des arts de l'Université de Lille (1^{er} mandat),
- × GROUD Sylvain, du Centre chorégraphique national (CCN de Roubaix) Ballet du Nord (1^{er} mandat),
- × GUISGAND Philippe, professeur des universités, étude en danse, Université de Lille (1^{er} mandat),
- × LAIGNEL Aline, Universitaire doctorante « Histoire de la danse jazz » Paris VIII, (renouvellement de mandat),
- × LATU Frédérique, directrice déléguée de l'Echangeur, Centre de développement chorégraphique national (CDCN) de Château-Thierry (1^{er} mandat),
- × LE CORRE Nathalie, Directrice de l'Espace Pasolini / Valenciennes, (renouvellement de mandat),
- × LETINTURIER Jérôme, directeur artistique de l'association 2 Angles à Flers (1^{er} mandat),
- × RACAPE Solenne, directrice déléguée du Centre chorégraphique national (CCN) du Havre-Normandie, Le Phare (1^{er} mandat),
- × RICHARD Alban, directeur artistique du Centre chorégraphique national (CCN) de Caen-Normandie (1^{er} mandat),
- × SEIGNEUR Isabelle, directrice-adjointe de la Maison de la culture d'Amiens (1^{er} mandat),
- × SERGENT Olivier, Directeur du Flow Centre européen des cultures urbaines - de Lille (renouvellement de mandat),
- × SOUALI Azdine, directeur de production du Collectif Art Track de Lille (1^{er} mandat),

.../...

- x THIERRY Sébastien, enseignant danse au Conservatoire à rayonnement régional, Ecole supérieure de musique et danse (ESMD) Hauts de France, de Lille (1^{er} mandat).

- **Collège musique :**

- x BERANGER Sébastien, compositeur à la Muse en circuit, (renouvellement de mandat),
- x DEGEORGES Françoise, journaliste à France-Musique – émission Couleurs du Monde (renouvellement de mandat),
- x DUBOURG Michel, spécialiste jazz, contrebassiste, émission hebdomadaire radio Atout Jazz / France bleue Normandie, (renouvellement de mandat),
- x FOLL Patrick, directeur du théâtre de Caen, (renouvellement de mandat),
- x GAGNE Tiphaigne, production, administration et management de la SASU Oh La La (1^{er} mandat),
- x GODARD Christine, retraitée, ancienne directrice de l'ECAM au Kremlin Bicêtre et ancienne directrice de l'ADIAM 91 (1^{er} mandat),
- x LANGLOIS Annie, musicienne du groupe Grand Parc, (renouvellement de mandat),
- x LEBRUN Clément, directeur artistique de l'association Le Doigt dans l'Oreille du Chauve (DOC) (renouvellement de mandat),
- x LEFORT Yannick, directeur du CEFEDM (1^{er} mandat),
- x LEGRAND Alban, directeur délégué du Tangram (renouvellement de mandat),
- x LENORMAND Julien, responsable de l'accompagnement au 106 (SMAC) (1^{er} mandat),
- x NURMI Virpi, directrice de la coordination artistique de l'Opéra de Rouen (1^{er} mandat)
- x PARKS Marina, coordonnatrice du réseau RMAN, (renouvellement de mandat),
- x ORANGE Alice, conseillère artistique du festival de Sablé (1^{er} mandat),
- x SADOT Otilia, chargée des partenariats et projets pédagogiques au Normandy (SMAC) (1^{er} mandat).

Membres observateurs :

- x LEMENUEL Jean-Claude, directeur de l'association régionale Le FAR,
- x RICHARD Annaelle, conseillère musique, danse et international à l'ODIA.

.../...

- **Collège théâtre, arts de la rue, arts du cirque :**

- × BENTAÏEB Farid, directeur de la SN Le Trident / Cherbourg en Cotentin, (renouvellement de mandat),
- × BIDON Katell, directrice du Théâtre de La Renaissance / Mondeville (1^{er} mandat),
- × DAHURON Véro, co-directrice du Panta Théâtre / Caen (1^{er} mandat),
- × DAN Asdis, administratrice de la DSN / Dieppe, (renouvellement de mandat),
- × DECOURT Anne, co-directrice du Sablier / Caen et Dives s/ mer), (renouvellement de mandat),
- × DEWITT Catherine, comédienne et dramaturge (1^{er} mandat),
- × DRIANT Jean-François, Directeur de la Scène Nationale le Volcan / Le Havre (renouvellement de mandat),
- × FLAMENT Charlotte, secrétaire générale du CDN / Rouen (1^{er} mandat),
- × FOREST Véronique, directrice du Quai des Arts / Argentan, (renouvellement de mandat),
- × GOURREAU Marc, directeur de la SCIN L'Archipel / Granville (1^{er} mandat),
- × HURE Fabienne, Directrice du Théâtre du Château / Eu, (renouvellement de mandat),
- × JUILLIARD Sébastien, directeur-adjoint du CDN Le Préau / Vire en Normandie, (1^{er} mandat),
- × LE GOFF Anne, directrice de l'Atelier 231 / Sotteville-lès-Rouen, (renouvellement de mandat),
- × MARIN Aurélia, administratrice du CDN / Caen (1^{er} mandat),
- × MORAND Thierry, responsable du domaine théâtre auprès de la Délégation académique à l'action culturelle / Rectorat de Rouen (1^{er} mandat),
- × PERROT Ivan, Enseignant en études théâtrales, (renouvellement de mandat),
- × ROCH Martin, directeur du Théâtre Edith Piaf / Bernay (1^{er} mandat),
- × ROUSTEL Grégory, responsable du pôle création du Théâtre de l'Étincelle / Rouen (1^{er} mandat),
- × SIZORN Magali, maitresse de conférence / Université de Rouen (1^{er} mandat),

La commission comprend également des représentants de l'inspection de la création artistique et des représentants des délégations à la danse, à la musique et au théâtre de la Direction générale à la création artistique qui participent aux séances sans prendre part au vote.

Des représentants des collectivités territoriales peuvent être invités aux séances de la commission sans prendre part au vote.

.../...

Article 4 :

Les conseillers spectacle vivant de la direction régionale des affaires culturelles participent aux séances de la commission dans les domaines artistiques dont ils ont la charge, sans prendre part au vote. Ils sont rapporteurs des demandes d'aide devant la commission.

Article 5 :

Les membres de la commission sont nommés pour un mandat de deux ans renouvelable une fois consécutivement.

Article 6 :

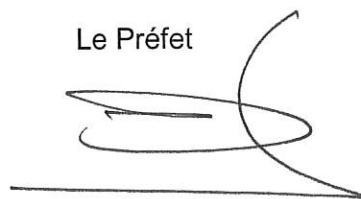
Le secrétariat de la commission est assuré par la direction régionale des affaires culturelles qui reçoit la commission. Celle-ci établit les convocations, l'ordre du jour et le procès-verbal de la séance.

Article 7 :

Le Directeur régional des affaires culturelles de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie et notifié aux personnes intéressées.

Fait à Rouen, le 10 DEC. 2019

Le Préfet



Pierre-André DURAND